



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 c) de l'ordre du jour

Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les séismes qui se sont produits en Haïti, au Chili et en Chine ont rappelé de façon brutale que le risque de catastrophe dans les zones urbaines augmente. La multiplication des catastrophes de moindre importance aux quatre coins de la planète atteste d'une vulnérabilité croissante et de l'insuffisance des moyens mobilisables pour réagir au risque au niveau local.

L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 est largement entamé et se conclura au début de 2011. Il apparaît d'ores et déjà que cet instrument s'est avéré utile pour orienter l'effort mondial vers la réduction du risque de catastrophe. Toutefois, comme également indiqué dans le rapport *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009*, la prévention du risque n'est pas encore intégrée aux procédures internes des secteurs du développement, des ministères chargés de la planification et des institutions financières. Les objectifs du Cadre d'action de Hyogo ne pourront être atteints d'ici à 2015 que grâce à une volonté politique réaffirmée. L'examen en 2010 des objectifs du Millénaire pour le développement permet de renforcer opportunément les liens existant entre ces deux programmes d'action.

Le présent rapport fournit une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, conformément aux résolutions 63/215, 63/217 et 64/200 de l'Assemblée générale. Il étudie également l'évolution tendancielle des catastrophes et des risques de catastrophe ainsi que la façon dont l'action est coordonnée et encadrée par le biais de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Les annexes présentent des informations détaillées sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour l'action et la coopération internationales en vue de réduire les effets du phénomène El Niño.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Évolution tendancielle des catastrophes et des risques de catastrophe	3
II. Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo : difficultés et perspectives	5
III. Coordination et pilotage par le système Stratégie	8
IV. Conclusions et recommandations	13
Annexes	
I. Compte rendu précis des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo	16
II. Réduction de la vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes	29
III. Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño	31

I. Évolution tendancielle des catastrophes et des risques de catastrophe

1. Au cours de la période considérée dans le présent rapport (1^{er} juillet 2009-30 juin 2010), 394 catastrophes dues à des aléas naturels ont été recensées; elles ont touché plus de 203 millions de personnes, ont fait plus de 238 000 morts, et ont occasionné plus de 77,9 milliards de dollars de dommages économiques¹. Par rapport à la période couverte par le précédent rapport, le nombre de décès a été multiplié par 14, du fait surtout du séisme du 12 janvier en Haïti, dans lequel 222 570 personnes ont trouvé la mort. La hausse de plus de 200 % du nombre de sinistrés par rapport à la période considérée dans le rapport précédent, malgré un nombre de catastrophes sensiblement égal, souligne le fait que le risque de catastrophe est géographiquement concentré et obéit à l'exposition croissante des personnes et des biens aux aléas naturels².

2. Le séisme en Haïti arrive en deuxième position dans la liste des séismes les plus meurtriers enregistrés depuis 1900. Avec 30 milliards de dollars de dégâts, celui qui s'est produit au Chili, le 27 février, arrive au troisième rang en termes de coût pour la même période. Bien que d'une magnitude supérieure à celui d'Haïti, il a tué seulement 562 personnes. Des milliers d'habitants ont eu la vie sauve grâce aux mesures adoptées et appliquées par le Gouvernement chilien.

3. Les catastrophes hydrométéorologiques ont représenté 82 % du total. Ce chiffre reflète la tendance à la hausse, observée depuis 10 ans, du risque associé aux tempêtes, inondations, glissements de terrain et sécheresses, qui ont constitué 78 % des catastrophes de cette dernière décennie. En Asie, les tempêtes et inondations ont fait plus de 5 500 morts et plus de 118 millions de sinistrés. En 2009, la saison des typhons a été particulièrement active dans le Pacifique; entre juillet et octobre, les Philippines ont été frappées par une vague de puissants typhons qui ont touché 5 millions de personnes – plusieurs fois pour un grand nombre d'entre elles –, et occasionné 883 millions de dollars de dégâts¹. Pour la deuxième année consécutive, le Brésil a subi des inondations qui font fait 680 000 sinistrés et ont causé des pertes de 50 millions de dollars, et des inondations de grande ampleur ont également touché de nombreux pays d'Afrique occidentale tels que le Bénin, le Burkina-Faso, le Sénégal et le Togo. Enfin, la sécheresse a touché 51 millions d'Asiatiques et 15,6 millions d'Africains¹.

4. Les pays en développement résistent moins bien aux chocs majeurs ou récurrents. Les aléas naturels sont plus meurtriers dans les pays en développement que dans les pays développés, et les pertes économiques résultant des catastrophes, mesurées par rapport à la richesse nationale, sont relativement beaucoup plus lourdes dans les pays pauvres². Les catastrophes compromettent les moyens de subsistance des plus vulnérables, la croissance économique, et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, le séisme haïtien a tué 1 300 enseignants et environ 38 000 élèves et a endommagé ou détruit plus de 4 000 établissements scolaires³. Les capacités du pays à se redresser et à se développer,

¹ Base de données internationale sur les catastrophes, Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), 2010.

² *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009*, Nations Unies, 2009.

³ Jennifer Bakody, « En Haïti, un appel national au retour à l'école apporte l'espoir aux enfants », UNICEF, 5 avril 2010.

tant du point de vue social qu'économique, en seront vraisemblablement amoindries pendant des dizaines d'années. Des hôpitaux et autres centres de soins essentiels ont eux aussi été endommagés ou détruits et n'ont donc pu continuer à servir les communautés sinistrées.

5. Les catastrophes n'ont pas épargné les pays développés et les économies en transition. En Europe, les inondations et les tempêtes ont provoqué essentiellement des dommages économiques. Du fait des inondations de novembre 2009, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a subi des dommages d'un montant supérieur à 400 millions de dollars tandis qu'au Portugal, sur l'île de Madère, les inondations ont coûté la vie à 35 personnes et occasionné des dégâts estimés à plus de 1,35 milliard de dollars. La tempête hivernale Xynthia, qui a touché l'Europe du Nord en février et mars 2010, a tué plus de 50 personnes en France et causé des pertes économiques d'au moins 2 à 4 milliards de dollars⁴. Au mois de mai, de graves inondations ont provoqué 430 millions de dégâts en Hongrie, et au moins 3,6 milliards de pertes en Pologne, représentant pour ce pays l'une des pires catastrophes de ce type de son histoire.

6. En Islande, le volcan Eyjafjallajökull, entré en éruption le 14 avril 2010, a craché un nuage de cendres qui a conduit à la fermeture de l'espace aérien européen durant sept jours. Cette paralysie du trafic a entraîné l'annulation de plus de 100 000 vols, bloquant environ 10 millions de passagers et faisant perdre 3,3 milliards de dollars aux entreprises européennes⁵. Ces coûteuses perturbations font ressortir la nécessité d'évaluer le risque volcanique et d'élaborer des plans d'urgence à l'échelle internationale et régionale, de sorte que les effets d'éruptions futures puissent être gérés et limités.

7. Le risque de catastrophe est un problème de plus en plus préoccupant dans les zones urbaines, où sont concentrées les populations et les richesses économiques. Ce sont les villes qui ont connu les catastrophes les plus graves et les plus coûteuses durant la période considérée dans le présent rapport. Bien que comparable en magnitude à celui d'Haïti, le séisme qui a frappé la province rurale de Qinghai le 14 avril n'a fait que 2 187 morts⁶, soit moins de 1 % du total des disparus de la catastrophe haïtienne. La médiocrité des plans d'urbanisme, l'impéritie des autorités municipales et l'explosion démographique urbaine ont accru l'exposition au risque et transformé la pauvreté en facteur de risque. Haïti ne constitue que le dernier exemple en date de ce phénomène. Au cours des 10 dernières années, la population urbaine des pays en développement a augmenté de 77 %, totalisant près de 2,6 milliards de personnes⁷. Dans la même période, la population des taudis urbains s'est accrue de plus de 60 millions de personnes⁸. Cette croissance rapide a souvent pour corollaire l'apparition de grandes zones périurbaines caractérisées par des constructions sauvages et illégales, l'absence d'infrastructures et de services de première nécessité et la dégradation environnementale⁸. Ces chiffres illustrent la

⁴ « AIR estimates windstorm Xynthia insured losses at \$2 to \$4.2 billion », *claimsjournal.com*, 3 mars 2010.

⁵ « Nuage de cendres volcaniques : l'UE prête à autoriser les aides d'État en faveur des compagnies aériennes », *Europa – L'actualité de l'UE*, 27 avril 2010.

⁶ UNICEF (Chine), Rapport de situation, 23 avril 2010.

⁷ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2009*.

⁸ Programme des Nations Unies pour les établissements humains, *L'État des villes dans le monde 2010-2011 : réduire la fracture urbaine*, 2010.

nécessité de réduire le risque et de protéger les infrastructures essentielles telles que les écoles, les centres de soins et les logements.

8. L'urbanisation sauvage galopante doublée d'une dégradation de l'écosystème accroît la vulnérabilité des populations aux inondations, aux glissements de terrain, aux tempêtes et aléas sismiques. Le changement climatique va vraisemblablement augmenter la fréquence et l'intensité de ces événements météorologiques extrêmes⁹. Les aléas climatiques vont aggraver les problèmes environnementaux et les difficultés quotidiennes déjà imputables au défaut de gouvernance et au sous-développement. Ces effets négatifs du changement climatique se font déjà sentir et vont probablement s'accroître, surtout dans les villes des pays du Sud, à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

II. Mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo : difficultés et perspectives

A. État de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo

9. En application de la résolution 64/200 de l'Assemblée générale, le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles pilote un vaste processus de consultation des États Membres, des acteurs de la société civile et des autres parties prenantes concernées en prélude à l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes. L'importance de cet exercice a été soulignée à la deuxième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Genève du 16 au 19 juin 2009. La série d'ateliers de haut niveau organisés dans toutes les régions, les quatre débats en ligne, les entretiens personnels avec les grands décideurs, les études approfondies et la lecture attentive de la littérature spécialisée devraient produire une analyse pointue de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (CAH) dans ses cinq premières années d'existence. Les progrès accomplis au niveau national sont enregistrés par « l'observatoire CAH », outil en ligne lancé en 2008 grâce auquel les pays peuvent présenter leurs rapports d'étape périodiques sur la mise en œuvre du Cadre d'action. L'examen donnera des points de repère pour poursuivre la mise en œuvre jusqu'en 2015 et commencer à envisager la coopération internationale au service de la réduction des risques de catastrophe après 2015.

10. Les résultats préliminaires montrent que, de l'avis général, le Cadre d'action de Hyogo a été utile pour guider l'effort mondial de réduction des risques de catastrophe. Cette utilité est particulièrement nette pour ce qui est de la sensibilisation et de l'adoption des mesures et des législations internationales, régionales et nationales. L'une des constantes qui ressort de tous les ateliers concerne la nécessité de renforcer et clarifier les mécanismes de gouvernance nationaux pour la réduction des risques de catastrophe. L'autre est que la participation des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo varie considérablement selon les

⁹ *Climate Change 2007: The Physical Science Basis*, contribution of Working Group 1 to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York).

régions et les secteurs. Il sera donc procédé à une analyse plus approfondie de l'action des Nations Unies dans le cadre de l'examen à mi-parcours et les conclusions de l'exercice figureront dans le rapport d'examen.

11. La documentation disponible montre que les efforts ont porté bien davantage sur les cinq priorités d'action que sur les trois buts stratégiques inscrits dans le Cadre d'action de Hyogo. Ce point sera étudié plus avant afin de déterminer précisément les mesures qui peuvent être prises pour aborder de manière plus globale la mise en œuvre du Cadre d'action dans les cinq prochaines années. Par ailleurs, il est souligné dans le *Rapport d'évaluation globale* de 2009 que la réduction des risques n'est pas encore intégrée dans les processus institutionnels des acteurs du développement, des ministères de la planification et des institutions financières. L'investissement dans la prévention des risques semble certes augmenter, mais l'essentiel des financements va encore aux activités de préparation des interventions d'urgence plutôt qu'à de véritables activités de réduction des risques. Le rapport d'examen à mi-parcours paraîtra au début de 2011 et ses conclusions seront examinées à la troisième session du Dispositif mondial en mai 2011.

B. Progrès de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et Rapport d'évaluation globale de 2009 sur la réduction des risques de catastrophe

12. Le suivi systématique de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans les différents pays est maintenant un exercice biennal auquel participent plus de 100 gouvernements. Le nombre important de rapports d'étape coordonnés par le secrétariat de la Stratégie et envoyés grâce à l'outil en ligne de l'observatoire CAH, témoigne d'une volonté nationale de plus en plus marquée de mettre en œuvre le Cadre de Hyogo. Cette observation est confirmée par le fait que plusieurs pays utilisent leurs rapports pour planifier leurs investissements nationaux dans la réduction des risques de catastrophe.

13. Le secrétariat de la Stratégie continue de s'appuyer globalement sur le système Stratégie pour élaborer les rapports d'évaluation globale sur la réduction des risques de catastrophe. Le rapport d'évaluation s'est imposé comme la principale source globale d'analyse tendancielle des risques d'aléas et des vulnérabilités et d'avancées dans la réduction des risques de catastrophe. Il est consultable sur le site Prévention; le nombre de téléchargements de chapitres du rapport 2009 est supérieur à 12 000 par mois, dans les quatre langues de publication.

14. L'édition 2011 du *Rapport d'évaluation globale* fournira à la communauté internationale et aux gouvernements des données et analyses améliorées des risques de catastrophe à l'échelle planétaire et proposera aux gouvernements un schéma stratégique et des indications sur les mesures à prendre pour accélérer la mise en œuvre du Cadre d'action tout en protégeant les acquis du développement et en préservant l'investissement au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Difficultés, perspectives et futurs domaines d'intervention

15. L'une des grandes difficultés de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo se situe au niveau des communautés vulnérables. D'importantes mesures ont été prises aux niveaux mondial, régional et national, mais les retombées locales se font attendre. La remarque vaut tout particulièrement en ce qui concerne les financements; ils ont été versés essentiellement au niveau national, et très peu de ressources et de moyens sont allés aux communautés vulnérables, qui sont pourtant très motivées et tout à fait capables de gérer et réduire les risques.

16. Le Cadre d'action de Hyogo reflète les modes de fonctionnement souvent profondément inscrits dans les administrations et les organisations internationales, et il tend de ce fait à être mis en œuvre depuis le sommet. Les initiatives et les acteurs engagés dans une démarche participative ne manquent pas – c'est le cas notamment de la multitude d'organisations non gouvernementales, des organisations communautaires, de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui tous appuient le renforcement de la sécurité et de la résilience des communautés. Pourtant, ces organisations et les populations vulnérables qu'elles représentent n'ont guère la possibilité de participer aux concertations et à la planification, et leur accès aux financements reste limité.

17. D'une manière générale, il faut avancer beaucoup plus rapidement pour inscrire la réduction des risques dans les structures de responsabilités. Alors que beaucoup de gouvernements et d'ONG restent concentrés sur la gestion des catastrophes, la réduction des risques doit être liée directement aux plans de développement et aux systèmes de responsabilisation; les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités et faire la preuve de leur volonté politique.

18. À l'heure où les pays accélèrent la cadence pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, les investissements au service du développement, avec notamment la construction d'hôpitaux et d'écoles, devraient normalement augmenter. Ils pourraient cependant mettre des millions de personnes en danger s'ils ne sont pas pensés dans une optique de réduction des risques. Ainsi, l'effondrement des écoles est la principale cause de morts d'enfants lors des séismes; s'ils sont endommagés eux aussi, les établissements de soins doivent déplorer des pertes dans leur personnel et parmi leurs malades et ne peuvent plus dispenser les soins de première nécessité aux survivants. La résilience accrue aux aléas naturels dans différents secteurs de développement peut accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire.

19. L'investissement dans la réduction des risques demeure l'autre grand point d'interrogation. L'articulation entre développement et financement de l'adaptation au changement climatique doit être renforcée afin de créer des sociétés et des économies durables et résilientes. La réduction des risques de catastrophe par le renforcement de la résilience offre des possibilités concrètes d'adaptation au changement climatique – lesquelles pourraient être plus clairement reconnues dans les instruments de financement de l'adaptation. Certains pays comme l'Inde, les Maldives, le Pérou et le Sénégal ont fait des progrès notables dans ce domaine.

20. L'appel lancé en 2009 à la session du Dispositif mondial demandant la définition de points de repère supplémentaires pour promouvoir l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe a encouragé les Gouvernements qui cherchent à élaborer une politique porteuse. L'idée de consacrer 1 % des budgets

nationaux de développement et 10 % des crédits de reconstruction et de relèvement (investissements nationaux et internationaux) à la réduction des risques de catastrophe, en sus de l'objectif actuel de 10 % de l'aide humanitaire, a été un facteur motivant.

21. Le cas de l'Union européenne, des États-Unis et de la Finlande illustre cette évolution. Après avoir adopté deux stratégies pour la réduction des risques de catastrophe (une pour les pays en développement et une pour ses États membres), l'Union européenne va bientôt présenter un plan de mise en œuvre pour les pays en développement. Une stratégie basée sur les actions engagées pour réduire les risques de catastrophe a été élaborée par l'Office for Foreign Disaster Assistance des États-Unis.

22. Dans le cadre de son évaluation des catastrophes naturelles et du changement climatique, le Gouvernement finlandais a passé en revue l'ensemble des politiques, programmes et projets de développement du pays sous l'angle de la réduction de la pauvreté. Les recommandations issues de ce travail sont en cours d'application. Elles viennent compléter des directives antérieures pour réduire les risques de catastrophes dans le secteur des eaux et forêts. Il en ressort également que l'effort de réduction des risques de catastrophe aide les communautés à se préparer et à s'adapter au changement climatique.

III. Coordination et pilotage par le système Stratégie

23. Les principaux objectifs de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes sont d'appuyer la coordination à l'échelle du système, la mobilisation des ressources et la collecte d'informations stratégiques pour la formulation des politiques. Les campagnes mondiales de réduction des risques de catastrophe, le *Rapport d'évaluation globale*, le changement climatique, la réduction des risques prônée et expliquée dans les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement sont autant de moyens efficaces pour augmenter la coordination et la cohérence à tous les niveaux.

A. Renforcer la coordination aux niveaux mondial, régional et national

24. Des efforts ont été faits pour créer et développer dans la Stratégie des mécanismes propres à appuyer la réduction des risques de catastrophe partout dans le monde. Le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe est devenu un important mécanisme multipartite qui permet de suivre et encadrer l'objectif de réduction de ces risques à tous les niveaux.

25. Les sessions 2007 et 2009 du Dispositif mondial ont été marquées par l'expression d'une volonté politique beaucoup plus affirmée de gérer le risque de catastrophe et de réduire les vulnérabilités. Elles ont également révélé la masse de connaissances et de données d'expérience disponibles dans les pays et les communautés locales dans ces domaines, et ont donné lieu à de très nombreuses idées de mesures et de programmes, que l'on retrouve dans le résumé du Président et les comptes rendus de la session. De nombreux partenaires de la Stratégie ont souligné la nécessité d'assurer un suivi entre les sessions du Dispositif mondial pour

que le mouvement enclenché se traduise par des actes concrets. La nécessité d'un mécanisme multipartite approprié est devenue évidente.

26. Les participants présents à la session de 2009 ont indiqué que le Dispositif mondial avait renforcé son rôle de principal espace mondial de concertation sur la réduction des risques de catastrophe, qu'il facilitait le partage des données d'expérience entre les parties prenantes et qu'il avait donné une orientation stratégique cohérente à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et une impulsion supplémentaire à la réduction des risques de catastrophe. De nombreux praticiens représentant des gouvernements, des organisations de la société civile ou les communautés scientifique et universitaire ont estimé que le résumé du Président de la session était un document utile pour définir les politiques, les priorités stratégiques et les actions à engager.

27. La troisième session du Dispositif mondial se tiendra à Genève du 8 au 13 mai 2011. Elle sera particulièrement utile pour renforcer la collaboration aux niveaux mondial et national, puisqu'elle examinera les conclusions de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo ainsi que le deuxième rapport d'évaluation globale. La volonté politique doit plus que jamais être au rendez-vous compte tenu des objectifs ambitieux assignés à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour les cinq prochaines années.

28. Le partenariat ONU-Banque mondiale permet de traiter efficacement la prévention des risques de catastrophe comme une priorité du développement intégré, puisqu'il réunit un large éventail de parties prenantes – pays développés, émergents ou en développement, entités du système des Nations Unies, institutions financières multilatérales, acteurs du secteur privé et de la société civile. Le secrétariat de la Stratégie et la Banque mondiale coopèrent étroitement depuis la création du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophes en 2006. Il s'agit d'un partenariat global à long terme du système Stratégie établi pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo par un programme coordonné visant à inverser le mouvement tendanciel d'augmentation des pertes imputables aux catastrophes d'ici à 2015.

29. Le Dispositif mondial dispense une aide anticipée afin que la réduction des risques de catastrophe soit intégrée en amont dans les processus stratégiques mobilisés au niveau mondial, notamment les instruments de prêt de la Banque mondiale et plusieurs stratégies institutionnelles. Il est également très présent lors de l'élaboration des stratégies de développement nationales et s'intéresse plus particulièrement aux effets des risques de catastrophe sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Cette activité a donné des résultats concluants, à telle enseigne que la réduction des risques de catastrophe apparaît de plus en plus comme un pilier essentiel de la Stratégie d'aide-pays et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Dispositif mondial fournit la base d'un Fonds général d'affectation spéciale multidonateurs qui assurerait la coordination entre les donateurs et la pérennité des financements. En 2007-2010, les donateurs du Dispositif mondial ont promis au total plus de 240 millions de dollars pour des activités de réduction des risques de catastrophe.

30. La réduction des risques de catastrophe est au programme d'un grand nombre d'organisations, d'acteurs et de décideurs régionaux, appuyés par une base de donateurs en expansion. Les efforts conjugués des partenaires du système Stratégie ont abouti à l'établissement dans toutes les régions du monde d'instances et

réunions ministérielles régionales qui sont autant d'espaces d'échange d'informations et de promotion des outils de mise en œuvre. Diverses stratégies et programmes d'action régionaux ont pu être élaborés grâce à une meilleure communication et à une coopération resserrée, et des évaluations approfondies des risques ont été faites pour l'Asie, l'Afrique et la région arabe.

31. En collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres partenaires, le secrétariat de la Stratégie et le PNUD ont mis à disposition les compétences et les moyens d'assistance requis pour inscrire la réduction des risques de catastrophe dans les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ce qui a amené une nouvelle prise de conscience et un engagement renouvelé de la part des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Des représentants des équipes de pays des Nations Unies, de la Banque mondiale et d'autres instances internationales et régionales partenaires ont été formés en vue de servir de personnes ressources pour les bureaux de pays.

32. Par ailleurs, la promotion et le soutien des efforts de réduction des risques de catastrophe fait désormais partie du mandat des coordonnateurs résidents. Le rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents pour 2008 et 2009 indique que les équipes de pays des Nations Unies ont concouru à la réduction des risques de catastrophe, qui est aussi un moyen économique et performant de préserver les acquis du développement, réduire la pauvreté et favoriser l'adaptation au changement climatique.

33. La mobilisation de certaines parties prenantes ou « acteurs du changement » a grandement rehaussé le profil politique des risques de catastrophe dans la sphère du développement. La mobilisation politique nationale visant à réduire les risques de catastrophe a été générale dans toutes les régions. Le travail d'explication accompli par le secrétariat de la Stratégie pour 130 parlementaires représentant 62 pays a gagné des appuis politiques à la cause de la réduction des risques.

34. Sous la direction de ma Représentante spéciale, le secrétariat de la Stratégie s'est engagé dans un ambitieux processus de renforcement qui le dotera des moyens nécessaires pour appuyer efficacement les partenaires et mécanismes de la Stratégie, à commencer par le Dispositif mondial et les mécanismes régionaux. Une évaluation externe a été commandée, et ses conclusions ont été examinées avec les partenaires de la Stratégie à Genève au début de 2010. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a également été sollicité. Il a conduit son audit en décembre 2009 et a remis son rapport final en juillet 2010.

35. Le BSCI a indiqué dans son audit que le secrétariat de la Stratégie avait besoin d'une base institutionnelle encore plus solide et d'une place renforcée au sein du Secrétariat de l'ONU et dans le système des Nations Unies, afin d'avoir les moyens d'accomplir son mandat, à savoir « centraliser, au sein du système des Nations Unies, la coordination de la prévention des catastrophes et mettre en synergie les activités de prévention des catastrophes du système des Nations Unies et des organisations régionales et les activités dans les domaines socioéconomique et humanitaire ». L'évaluation externe, confirmée par de nombreux acteurs gouvernementaux, les ONG et la communauté scientifique ainsi que par le rapport d'audit du BSCI, mentionne l'atout que représente la nouvelle fonction de Représentant spécial pour faire avancer la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

36. Sachant que la réduction des risques de catastrophe n'est pas seulement un impératif humanitaire et qu'elle est au cœur de l'action des Nations Unies au service du développement et de l'environnement, et compte tenu du fait que le secrétariat de la Stratégie doit mobiliser efficacement toutes les parties prenantes concernées du système des Nations Unies, j'ai l'intention d'appuyer activement le Dispositif mondial en 2011 en appelant à la mobilisation générale pour l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo.

B. Pour des villes, des écoles et des hôpitaux plus sûrs

37. Face aux risques de catastrophe liés à l'urbanisation galopante et à la nécessité de renforcer le pouvoir d'initiative et les capacités au niveau local, le secrétariat de la Stratégie a coordonné le lancement de la campagne 2010-2011 « Préparer les villes à s'adapter », qui aura pour thème « Ma ville se prépare ». Ainsi que convenu à la conférence mondiale de haut niveau qui s'est tenue en août 2009 à l'invitation de la ville de Incheon (République de Corée), la campagne aura pour but d'encourager et soutenir les maires, les conseils municipaux et leurs administrations. Il s'agit en l'occurrence d'aider les autorités locales à faire mieux connaître les différentes options de réduction des risques, de renforcer la volonté politique d'inscrire la réduction des risques dans les budgets de développement municipaux, de promouvoir la planification urbaine participative. Le secrétariat de la Stratégie a coordonné les activités de sensibilisation et mobilisé les partenaires et les acteurs politiques en multipliant les possibilités de coopération technique et en favorisant le partage des bonnes pratiques entre administrations locales. Le lancement mondial et régional de la campagne a débuté en mai 2010 et a donné lieu à des cérémonies de signature par les villes participantes et à des activités pédagogiques. En juillet 2010, 60 villes, dont Port-au-Prince, Mexico, Delhi, Colombo et Quito, avaient déjà signé leur déclaration de participation (voir www.unisdr.org/campaign).

38. Le projet de dons en ligne au profit de l'initiative « Un million d'écoles et d'hôpitaux à l'abri des catastrophes » a été lancé à Manille en avril 2010. Il s'agit en l'occurrence de rendre les écoles et les hôpitaux plus sûrs en misant sur l'engagement et l'action des citoyens, des communautés et des gouvernements. Parti d'Asie, le mouvement a gagné l'ensemble de la planète, et en juillet 2010 il comptait déjà 20 partenaires parrainants. Plus de 570 promesses de dons au profit de 66 575 écoles et hôpitaux étaient déjà enregistrées en juillet 2010 (<http://www.safe-schools-hospitals.net>).

39. La campagne 2008-2009 pour les hôpitaux continue de produire des effets, comme en témoignent par exemple l'adoption de la Déclaration de Katmandou sur la protection des établissements de santé en situation de catastrophe par les Ministres de la santé des États membres de l'OMS (Asie du Sud-Est) et l'application de l'indice révisé de sécurité des hôpitaux à de nombreux établissements dans plusieurs régions. Un module thématique Réduction des risques de catastrophe et santé piloté par l'OMS a été créé; il est chargé de nouer des partenariats mondiaux au service d'hôpitaux plus sûrs. Le module a adopté des recommandations assorties d'échéances qui préconisent la mise aux normes des établissements de soins essentiels les plus vulnérables et l'élaboration de mesures et programmes détaillés d'ici à 2015. L'initiative demeure une composante importante de la campagne Préparer les villes à s'adapter.

C. Renforcer les modalités de financement de la Stratégie

40. Le Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a été créé pour les besoins du secrétariat de la Stratégie. Comme je l'indique dans mon rapport de 2008 (A/63/351), il a permis de financer le fonctionnement du secrétariat et certaines activités des partenaires du système Stratégie. Pourtant, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires provenant de contributions volontaires ponctuelles, le secrétariat de la Stratégie des financements ne dispose pas encore de ressources suffisamment stables et prévisibles pour assumer de façon durable ses importantes fonctions de gestion et d'appui à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, notamment en matière de facilitation intergouvernementale et interinstitutions, de mobilisation des ressources et de plaidoyer, de gestion du savoir et d'établissement de rapports.

41. La réponse des donateurs aux sollicitations du secrétariat de la Stratégie et du Fonds d'affectation spéciale a été plutôt contrastée. Le nombre de donateurs a certes augmenté, au prix d'un travail acharné de mobilisation des ressources qui a permis d'obtenir pour la première fois des contributions du Brésil, de l'Espagne, des États-Unis (USAID-OFDA) et des Pays-Bas. Pourtant, sur un total de 24 donateurs pour 2008-2009, les 15 plus gros contributeurs (Suède, Royaume-Uni, Banque mondiale, Commission européenne, Allemagne, Norvège, Australie, Japon, Suisse, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Canada) ont apporté à eux seuls 97 % du montant total des fonds récoltés. Le secrétariat a pu renforcer les appuis fournis aux programmes régionaux de la Stratégie et conclure avec le secteur privé des arrangements dont il attend des résultats.

42. La reconstitution du Fonds d'affectation spéciale a été dans l'ensemble difficile, surtout en 2009, pour trois raisons : absence de financements ou baisse des contributions, manque de prévisibilité et conditionnalités. Certains donateurs ont invoqué la récession économique générale liée à la crise économique mondiale pour expliquer leur attitude plus conservatrice en matière de contributions financières en 2009.

43. À sa réunion annuelle en juin 2010, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a pris l'importante décision d'inscrire le secrétariat de la Stratégie à son annexe 2 contenant la liste des organisations pouvant bénéficier de l'aide publique au développement. Par conséquent, les donateurs peuvent désormais verser des contributions sans affectation spéciale qui serviront à financer les fonctions essentielles du secrétariat de la Stratégie et les inscrire comme des investissements d'APD. Le Comité d'aide au développement prépare également le terrain pour la poursuite des discussions sur la création d'une filière hiérarchique distincte pour la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de l'APD – ce qui améliorerait grandement la compréhension des flux d'investissement internationaux.

44. Le secrétariat de la Stratégie a fait des efforts considérables pour pallier les problèmes d'imprévisibilité en renforçant ses pratiques de gestion et en revoyant ses méthodes de financement. Par ailleurs, l'évaluation externe et l'audit ont fait ressortir la nécessité de renforcer davantage encore certains domaines critiques d'activités essentielles afin de garantir la bonne exécution du mandat assigné au secrétariat de la Stratégie : développement des partenariats; communications; élaboration des politiques et appui au principal forum global que représente le

Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe; établissement des principaux rapports au titre du Cadre d'action de Hyogo; gestion du savoir; mobilisation des ressources; coordination et appuis régionaux; gestion. Dans ce contexte, il était recommandé dans le rapport d'audit du BSCI que l'Administration envisage d'imputer des crédits sur le budget ordinaire pour fournir les appuis de base. Cette mesure aiderait grandement à mobiliser des fonds supplémentaires.

IV. Conclusions et recommandations

45. La réduction des risques de catastrophe suscite une mobilisation croissante dans le monde. Le nombre de nouveaux intervenants et groupes intéressés (par exemple, des parlementaires et des réseaux de villes) qui participent activement à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo a nettement augmenté au cours des 12 derniers mois. Certains progrès satisfaisants ont certes été réalisés dans plusieurs domaines prioritaires du Cadre d'action mais la mise en œuvre de ce dernier à l'échelle nationale et locale se heurte à de nouveaux obstacles dus à l'aggravation rapide de la vulnérabilité.

46. Agir auprès des catégories de la population les plus vulnérables et les plus pauvres demeure l'une des grandes difficultés à surmonter pour mettre en pratique le Cadre d'action de Hyogo. Comme cela a été souligné en 2009 dans le cadre du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, les processus participatifs et proches de la population ne bénéficient souvent pas d'un soutien adéquat des pouvoirs publics centraux ou locaux, et les méthodes, connaissances et outils ainsi mis au point ne sont pas suffisamment pris en compte dans les politiques et activités de mise en œuvre conventionnelles. Il faut établir dans les plus brefs délais des institutions, notamment des cadres juridiques, qui permettent de pérenniser les activités de réduction des risques de catastrophe.

47. Les participants au Dispositif mondial ont constaté le décalage considérable qui existait entre les moyens nécessaires pour faire face aux risques de catastrophe dans les pays en développement et ceux dont on disposait dans les faits. Il a été proposé d'adopter des objectifs chiffrés précis en vue d'intégrer la réduction des risques de catastrophe aux stratégies de financement de l'action humanitaire et du développement. Cet appel a déjà incité certains gouvernements à l'action. Des efforts supplémentaires restent cependant à fournir pour atteindre les objectifs du Cadre d'action de Hyogo d'ici à 2015.

48. L'année 2010 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ainsi que le milieu de la décennie sur laquelle porte le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015). D'après les premières conclusions de l'examen à mi-parcours actuellement mené, le Cadre d'action a contribué à structurer l'action entreprise à l'échelle mondiale en vue de bâtir un monde plus résilient. Cela étant, les progrès sont inégaux d'une région à l'autre et d'un secteur à l'autre. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'action sera passé en revue à la troisième session du Dispositif mondial, qui constituera une occasion importante d'aborder certaines questions stratégiques et fondamentales en vue d'intensifier l'action menée.

49. Il est recommandé de prendre les mesures suivantes.

a) Accélérer la réalisation systématique des objectifs stratégiques du Cadre d'action de Hyogo aux niveaux régional, national et local

50. J'incite vivement les États Membres à mettre en œuvre plus rapidement le Cadre d'action de Hyogo en se dotant de moyens supplémentaires de réduction des risques de catastrophe et en intégrant la réduction de ces risques dans leur programme de développement, ainsi qu'en participant activement aux activités menées dans le cadre de la Stratégie, à l'examen à mi-parcours du Cadre d'action et à la troisième session du Dispositif mondial, qui se tiendra en mai 2011.

51. Le système des Nations Unies fera tout son possible pour prendre en compte et intégrer pleinement et plus rapidement la réduction des risques de catastrophe dans tous ses programmes et activités, afin de contribuer à la réalisation du Cadre d'action de Hyogo et des objectifs du Millénaire pour le développement.

b) Investir aujourd'hui pour un avenir plus sûr, de façon à garantir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques

52. Disposer d'un cadre plus intégré permettant de réduire les risques de catastrophe et d'accroître la résilience face aux aléas naturels dans différents domaines du développement peut avoir un effet de synergie et permettre de réaliser plus rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement. J'encourage à cette fin les États Membres à veiller à ce que la prévention des risques de catastrophe soit prise en compte dans les mesures visant à intensifier l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. J'incite les États Membres à allouer une part beaucoup plus importante de leur budget à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation aux changements climatiques et au maintien du développement et à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire de moitié les pertes en vies humaines dues aux catastrophes d'ici à 2015, année qui constitue l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que du Cadre d'action de Hyogo.

53. Je recommande aux États Membres d'envisager d'adopter des objectifs en matière d'investissements, comme cela a été proposé dans le cadre du Dispositif mondial de 2009. Il peut par exemple s'agir d'allouer à la réduction des risques de catastrophe 10 % du budget de l'aide humanitaire et de la reconstruction, 1 % du budget national consacré au développement et 30 % du budget national consacré aux activités d'adaptation aux changements climatiques. J'encourage également les États Membres à définir, de concert avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, des principes directeurs concernant les investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe à réaliser dans le cadre de l'aide publique au développement et l'établissement de rapports à ce sujet.

c) Appuyer l'initiative Pour des villes résilientes

54. J'incite vivement les États Membres à participer à l'initiative mondiale intitulée Pour des villes résilientes (2010-2011) : Ma ville se prépare, qui vise à renforcer les capacités de résistance aux catastrophes des villes et agglomérations urbaines, notamment en sensibilisant davantage les citoyens et les pouvoirs publics

locaux aux possibilités de réduction des risques et en obtenant l'appui et la mobilisation politique des pouvoirs publics locaux afin que les différentes dimensions de la réduction des risques soient intégrées dans les plans d'aménagement urbain et les investissements en infrastructure essentielle, tels les établissements scolaires et hôpitaux.

d) Renforcer les mécanismes de financement de la Stratégie

55. Compte tenu de la nécessité croissante de renforcer la coopération internationale en vue de faciliter la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et, à cette fin, les activités d'appui du secrétariat de la Stratégie, je demande aux États Membres et aux partenaires de la Stratégie d'accroître leur contribution financière au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes afin que la mise en œuvre du Cadre d'action bénéficie d'un soutien adéquat et modulable.

56. Compte tenu de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/200 et figurant parmi les recommandations énoncées dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne, et dans le but de consolider l'assise financière du secrétariat et sa capacité de mobiliser des partenariats en faveur de la réduction des risques de catastrophes, j'estime qu'il y a peut-être maintenant lieu d'envisager de financer au moyen du budget ordinaire les activités de base et activités régulières du secrétariat. J'attends avec intérêt que les États Membres examinent la question.

Annexe I

Compte rendu précis des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

1. Les gouvernements présentent régulièrement des rapports sur les progrès qu'ils ont réalisés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Les conclusions de la dernière série de rapports, dont l'établissement a commencé à la mi-juillet 2010, seront disponibles lors de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en mai 2011. On trouvera aux paragraphes suivants un aperçu des avancées dont les partenaires de la Stratégie ont fait part au secrétariat, dans les cinq domaines prioritaires du Cadre d'action de Hyogo.

A. Action au niveau national

Priorité 1

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide

2. La coordination à l'échelle nationale s'est améliorée dans plusieurs pays, grâce à la formation de partenariats nationaux et bilatéraux. Des ministères établissent dans leurs pays respectifs des mécanismes nationaux de réduction des risques de catastrophe et se réunissent régulièrement au sein d'instances régionales.

3. L'Afghanistan, l'État plurinational de Bolivie, la Croatie, l'Égypte, la Finlande, le Guatemala, la Mauritanie, le Mexique, Monaco, la Pologne et la République démocratique du Congo ont établi pendant la période à l'examen des programmes nationaux de réduction des risques de catastrophe. À l'heure actuelle, 61 pays ont établi de tels mécanismes de coordination où sont représentées diverses parties concernées.

4. Plusieurs pays ont réalisé des progrès dans le domaine des politiques, stratégies et cadres législatifs nationaux de réduction des risques de catastrophe. Les Maldives, le Népal, les Philippines et le Viet Nam ont, au terme de processus participatifs, adopté des plans de réduction des risques de catastrophe. Le Tadjikistan s'est doté d'une stratégie et d'un plan d'action national portant sur la gestion des risques de catastrophe dans les cinq ans à venir. Les Tonga et les États fédérés de Micronésie ont entrepris d'élaborer des plans d'action nationaux. La Namibie a rédigé un nouveau projet de loi sur la gestion des risques de catastrophe. Le Parlement serbe a adopté une loi visant à améliorer le dispositif national de réduction des risques de catastrophe. La Gambie, le Ghana et le Togo ont révisé leur politique nationale en la matière en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques. Le Sénégal a mis au point, sous la direction du Ministère de l'intérieur, un programme national de réduction des risques de catastrophe.

5. Le Guatemala, le Honduras, le Mali, le Mexique et la République dominicaine ont révisé leurs cadres institutionnel et législatif, en privilégiant dorénavant la réduction des risques plutôt que les interventions à mener après une catastrophe. Aux Philippines, un réseau réunissant diverses parties concernées a élaboré des dispositions législatives très complètes sur la réduction des risques de catastrophe,

envisagée parallèlement à l'adaptation aux changements climatiques, que le Congrès a adoptées en mai 2010.

6. L'Indonésie a progressé dans l'élaboration d'un plan d'action national pour la réduction des risques de catastrophe (2010-2013). Haïti a créé, après le séisme qui l'a frappé, une unité de réduction de la vulnérabilité chargée d'intégrer systématiquement, sous la direction du Ministère de la planification et de la coopération externe, la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement national. Nioué a pris en compte la réduction des risques de catastrophe dans son nouveau Plan stratégique national pour 2009-2013, qui définit le développement du pays.

7. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie ont organisé des dialogues stratégiques nationaux sur la réduction des risques de catastrophe afin de mettre en œuvre les composantes du Cadre d'action de Hyogo ayant trait à la législation, à la coordination institutionnelle, à la planification, aux mécanismes d'alerte rapide et à l'évaluation des risques. Le Kosovo a entrepris des efforts similaires^a.

Priorité 2

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide

8. Au Pakistan, des systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse, de tsunami et de maladie transmissible ont été mis en service dans des districts à haut risque. Des stages de formation à la gestion des risques de catastrophe et à la construction de bâtiments capables de résister aux tremblements de terre ont été dispensés dans 66 districts. En Géorgie, des chercheurs et institutions universitaires ont entrepris une évaluation approfondie des risques à l'échelle nationale, qui servira de fondement à une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe.

9. Un système d'alerte rapide en cas d'inondation et de glissement de terrain a été mis au point à La Paz (État plurinational de Bolivie), et l'Organisation des États américains a assuré la coordination à l'échelle de l'Amérique centrale d'un système de ce type. Au Guatemala, une cartographie des facteurs de vulnérabilité et des risques est effectuée dans les localités sujettes à des inondations afin d'adapter en conséquence la planification urbaine et de mieux se préparer à d'éventuelles catastrophes.

10. À Djibouti, la nouvelle approche globale d'évaluation des risques permet de mettre au point des outils polyvalents et efficaces d'évaluation et de communication des risques et de sensibiliser ainsi les décideurs aux dégâts que pourraient avoir les aléas naturels. À l'échelle municipale, cette approche contribue à quantifier les risques liés aux changements climatiques et à améliorer la planification de l'utilisation des sols en tenant compte des risques existants.

11. À Dakar, une évaluation des risques a servi de fondement à une réduction viable des risques de catastrophe. Cette évaluation, entreprise par l'Agence de développement municipal, organisme public, avec le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, associe une étude spatiale très perfectionnée des aléas naturels et des risques de changement climatique à une

^a Dans le cadre de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

analyse du cadre institutionnel de gestion des risques de catastrophe dans la ville. Cette analyse a permis de définir un plan d'action visant à réduire la vulnérabilité de Dakar malgré sa croissance démographique rapide.

12. Avec l'appui de l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe et l'Initiative pour la prévention et la préparation en cas de catastrophe en Europe du Sud-Est, la Croatie et la Bosnie-Herzégovine ont organisé des séminaires expliquant comment mettre au point des programmes nationaux efficaces de réduction des risques. Des séminaires du même ordre ont été organisés en Arménie, au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan.

Priorité 3

Utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation pour mettre en place à tous les niveaux une culture de sécurité et de résistance

13. Au Viet Nam, plus de 500 fonctionnaires des secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé ont été formés à l'alerte rapide, à la préparation et au relèvement en cas de catastrophe. La méthode d'évaluation des dommages et des pertes subis sera reproduite aux niveaux des provinces et des districts, en partenariat avec d'autres organismes de développement. De même, en République démocratique populaire lao, les fonctionnaires ont été formés à la méthode d'évaluation des dommages et des pertes. En Indonésie, l'Agence nationale de gestion des catastrophes a bénéficié d'un appui sous forme de modules de formation de formateurs. Conjointement avec d'autres programmes, ces activités ont permis de renforcer les plans et capacités de relèvement dans le cadre des évaluations des besoins après une catastrophe.

14. En Équateur, un processus participatif et une stratégie de communication active visent à renforcer les capacités d'atténuation des risques des autorités municipales, des universités, des organisations communautaires et du secteur privé au niveau local. En République centrafricaine, les agents sanitaires des collectivités ont reçu, dans la capitale, une formation à la maintenance des systèmes de drainage, au traitement des déchets solides, à la santé et à l'hygiène et à la planification préalable aux inondations.

15. En République-Unie de Tanzanie, aux Maldives et au Tadjikistan, les manuels des enseignants et des étudiants ont été modifiés pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes d'enseignement. En Asie centrale, 40 universités ont intégré la réduction des risques de catastrophe dans les programmes en tant que matière optionnelle. Plusieurs pays ont également intégré la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires et les programmes de sécurité mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le secrétariat de la Stratégie.

Priorité 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacents

16. Madagascar a renforcé ses infrastructures publiques pour qu'elles résistent mieux aux cyclones et incorporé de nouvelles normes dans la législation nationale. Dans la nouvelle réglementation, les constructeurs comme les décideurs sont potentiellement tenus pour responsables en cas de défaillance structurelle du bâtiment et condamnés à verser les dommages-intérêts compensatoires prévus par le Code pénal. Cette nouvelle mesure cherche à remédier à l'une des principales

faiblesses du cadre de gestion des risques en cas de catastrophe de nombreux pays en développement où les codes existent mais ne sont pas respectés.

17. Le Viet Nam, soutenu par le Dispositif mondial, a évalué l'impact du changement climatique sur les infrastructures de drainage urbain dans trois villes côtières. Cette évaluation portait également sur les changements prévisibles au cours de la durée de vie de l'infrastructure afin de renforcer les capacités du système à faire face à l'augmentation de la fréquence des tempêtes, des précipitations et du niveau de la mer.

18. Le Yémen renforce la stratégie de développement à long terme de Sanaa grâce à une évaluation des principaux risques d'inondation et de glissement de terrain. La municipalité de Sanaa a décidé de placer la gestion des risques au cœur de la stratégie de développement à long terme de la ville dans le cadre du développement durable.

19. L'Argentine, la Colombie, le Costa Rica, le Pérou et la République dominicaine examinent la possibilité d'intégrer les outils d'atténuation des risques dans leurs plans d'aménagement du territoire et d'investissement public. Il sera tenu compte de l'étude menée par le Dispositif mondial sur les plans d'occupation des sols au Guatemala lors de la prise de décisions concernant les terrains municipaux les plus sûrs.

20. La République-Unie de Tanzanie a mis au point un plan de mise en œuvre de mesures visant à protéger les hôpitaux contre les catastrophes naturelles. L'Inde met en place un projet d'atténuation des effets des cyclones d'un montant de 350 millions de dollars pour protéger la vie et les moyens de subsistance de plus de 50 millions de personnes dans les zones côtières. Au Tadjikistan, 16 hôpitaux sont en cours de modernisation pour lutter contre les risques de catastrophes naturelles et des centres de soins de santé primaires sont en cours de rénovation. Des évaluations de centres de soins ont également été réalisées à Oman, au Soudan et dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En décembre 2009, l'Ouzbékistan a finalisé un programme national au cours duquel la vulnérabilité physique aux tremblements de terre de 9 600 écoles a été évaluée, et des travaux de rénovation et de reconstruction ont ensuite été effectués, le cas échéant.

21. En Éthiopie, le Programme alimentaire mondial (PAM) a aidé les autorités locales en construisant des barrages et en réhabilitant les sols grâce à des travaux de terrassement et à des activités de reboisement. L'initiative a permis de rendre fertiles des terres arides et la sécurité alimentaire des ménages dans ces communautés a augmenté de 50 %.

22. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses sociétés nationales ont investi plus de 63 millions de dollars dans des programmes communautaires de réduction des risques de catastrophe, portant notamment sur les capacités de réaction, la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et l'adaptation au changement climatique. Plus de 13,5 millions de personnes vulnérables dans plus de 113 pays ont bénéficié d'un appui pour que leurs communautés puissent mieux résister aux catastrophes.

Priorité 5**Renforcer la préparation en prévision des catastrophes en vue d'une réponse efficace à tous les niveaux**

23. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) contribue à renforcer les mesures de préparation en cas de catastrophe dans les plans d'urgences de plus de 50 pays. Des initiatives interinstitutions pour renforcer les capacités des autorités au moyen de plans de relèvement en prévision des catastrophes ont été lancées en Équateur et en République dominicaine. Au Népal, trois grands exercices de simulation de tremblement de terre ont été organisés en 2009-2010.

24. L'Éthiopie a mis au point un indicateur sur les moyens de subsistance, l'évaluation rapide et la protection, lequel constitue un indicateur objectif et mesurable fondé sur le bilan hydrologique et les données de croissance des cultures permettant de définir rapidement des mesures de protection. Au Mexique, au Mozambique et au Népal, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le programme mondial d'identification des risques ont aidé les autorités locales à déterminer les risques en vue d'élaborer des plans d'intervention d'urgence et de réduire les risques associés aux catastrophes.

25. Une formation pour renforcer les capacités nationales en matière de gestion des urgences sanitaires a été dispensée par des organismes nationaux soutenus par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et autres partenaires en vue de mettre les hôpitaux à l'abri des catastrophes, de les préparer aux situations d'urgence, de leur apprendre à gérer des pertes humaines considérables et à effectuer une évaluation des besoins en cas de catastrophe.

B. Mesures au niveau régional

26. L'appui durable au renforcement des capacités des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe en Afrique, dans les Amériques, en Europe du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie et dans le Pacifique a permis d'améliorer considérablement les moyens des partenaires sous-régionaux.

27. La Fédération internationale de la Croix-Rouge a adapté son cadre global de sécurité et de résilience des collectivités aux cadres régionaux et ciblés de réduction des risques de catastrophe, par exemple en Asie du Sud-Est, dans les Amériques et en Afrique, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire, compte tenu du rôle indispensable de facilitation fourni par le centre régional pour allier politique générale et action locale.

28. **Afrique** : À la deuxième Conférence ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique, qui s'est tenue à Nairobi en avril 2010, les ministres ont adopté le Programme d'action élargi pour l'Afrique aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. Dans la déclaration adoptée lors de la Conférence, tous les États Membres ont été invités à : a) faire état de l'augmentation relative des montants alloués au titre de la réduction des risques de catastrophe; b) encourager les mesures devant déboucher sur la création d'un fonds africain de gestion du risque de catastrophe; c) renforcer le rôle des commissions économiques régionales; et d) reconnaître l'importance accrue des activités communautaires.

29. La Conférence ministérielle et la réunion d'experts qui l'a précédée ont été organisées par la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement kenyan et le secrétariat de la Stratégie en collaboration avec le Dispositif mondial.

30. La première Conférence des ministres en charge de la météorologie en Afrique a été organisée conjointement avec la conférence ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe mentionnée plus haut. Dans la déclaration adoptée lors de la Conférence, les ministres se sont engagés à renforcer leurs services de météorologie nationale en leur fournissant des cadres institutionnels adaptés et des ressources suffisantes, pour contribuer pleinement à des initiatives plus vastes de réduction des risques de catastrophe.

31. Le Centre africain pour l'étude des catastrophes naturelles a dispensé un cours sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique en Afrique du Sud, portant notamment sur les approches multisectorielles de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique dans le contexte du développement durable.

32. Les correspondants chargés des questions de réduction des risques de catastrophe dans les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été formés à l'évaluation des risques au Sénégal, en novembre 2009. La formation s'est achevée par des recommandations pour renforcer les capacités des pays d'Afrique de l'Ouest dans les domaines de l'évaluation et de l'identification des risques; ainsi que pour accroître le rôle de la CEDEAO en tant qu'organisme facilitateur en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. La CEDEAO a également organisé un atelier régional sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, à Accra, en juin 2010.

33. **États arabes :** La coopération avec des organisations régionales intergouvernementales, notamment la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées, a incité ses États membres à s'engager à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques régionales sur le changement climatique, l'environnement et les mécanismes de coordination des opérations en cas de catastrophes. Le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement élabore une stratégie arabe de réduction des risques de catastrophe. Un Réseau arabe des villes résilientes a été créé, lequel comprend des experts régionaux ayant pour rôle d'informer la campagne mondiale des perspectives régionales, d'améliorer l'échange des connaissances et d'identifier les bonnes pratiques.

34. La collaboration entre le secrétariat de la Stratégie, le Dispositif mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a permis de former des fonctionnaires d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Maroc, de la République arabe syrienne et du Yémen en vue de constituer une base de données sur les pertes dues aux catastrophes afin de renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion des systèmes d'information sur les risques, permettant des prises de décisions en connaissance de cause s'agissant de la réduction des risques et de l'adaptation au changement climatique.

35. Le secrétariat de la Stratégie, le Dispositif mondial, le PNUD et le Ministère syrien de l'administration locale ont tenu un atelier régional sur la réduction des risques urbains, à Damas, en novembre 2009, pour examiner les priorités et

difficultés régionales en ce qui concerne la réduction des risques urbains. Les résultats comprenaient notamment la création d'une équipe régionale spéciale pour la réduction des risques urbains.

36. **Asie et Pacifique** : Les efforts déployés par les partenaires du système de la Stratégie en Asie ont débouché sur un engagement politique plus ferme envers la réduction des risques de catastrophe dans la région. Le mécanisme de partenariat asiatique de la Stratégie a resserré la collaboration entre ses principaux acteurs tels que le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, le Centre asiatique de réduction des catastrophes, la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale et la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées.

37. La coopération régionale s'est considérablement intensifiée grâce à l'Accord sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence de l'ASEAN, signé par les États membres de l'ASEAN et qui est entré en vigueur en décembre 2009. Cet accord est le principal cadre de gestion des catastrophes de la région et il renferme des dispositions sur l'identification des risques de catastrophe, le suivi et l'alerte rapide, la prévention et l'atténuation, la préparation et les interventions, la réhabilitation, la coopération technique et la recherche ainsi que les mécanismes de coordination.

38. En Asie du Sud-Est, des évaluations des capacités nationales en matière de réduction des risques de catastrophe ont été menées à bien au Cambodge, en Indonésie, aux Philippines, en République populaire lao et au Viet Nam, avec le soutien de l'Organisation météorologique internationale (OMI), de la Banque mondiale et du secrétariat de la Stratégie.

39. La réunion conjointe Dispositif mondial-CESAP sur le thème « Risques côtiers et climatiques : priorités pour l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est » s'est déroulée à Bangkok en septembre 2009, en vue d'examiner les priorités régionales communes des collectivités en matière d'environnement et de réduction des risques, ainsi que celles des divers mécanismes bilatéraux et multilatéraux de financement disponibles. La réunion a cerné les priorités d'assistance technique pour les prochaines années.

40. Le programme intitulé « Building resilience to tsunami in the Indian Ocean region », coordonné par le secrétariat de la Stratégie, s'est conclu par une réunion de travail entre les partenaires de mise en œuvre et les gouvernements. Les mesures de suivi et les priorités nationales dégagées dans le cadre du programme ont été identifiées par les partenaires.

41. La coopération régionale dans le Pacifique a été renforcée grâce à un accord quadripartite entre la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SCP), le secrétariat de la Stratégie et la Banque mondiale. L'accord sur la collaboration régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans le Pacifique servira de cadre à la coopération régionale entre les quatre partenaires jusqu'en 2015 et accélérera les efforts faits pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique dans les processus de développement.

42. **Les Amériques** : La deuxième rencontre hémisphérique sur les mécanismes et les réseaux nationaux de réduction des risques de catastrophe a été organisée en collaboration avec le Gouvernement colombien et l'Organisation des États

américains. Cette manifestation, intitulée « Rencontre de Santa Marta : de la théorie à la pratique », a mis en avant plus de 100 bonnes pratiques, montrant que les partenaires passent de la parole aux actes.

43. L'évaluation probabiliste des risques centraméricaine fournit un ensemble complet d'outils pour l'analyse des risques et la gestion ainsi que pour les initiatives de renforcement des capacités des institutions nationales de six pays. Dans le cadre du système d'intégration centraméricain, une approche plus coordonnée est actuellement mise au point portant sur l'environnement, la réduction des risques de catastrophe, le changement climatique et le développement.

44. En Amérique centrale et dans les Caraïbes, l'OMM, avec le soutien du Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, du secrétariat de la Stratégie, de la Banque mondiale, de la FICR et du PAM notamment, a organisé une formation au Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque au Costa Rica. Un programme de coopération régionale similaire sera élaboré pour les Caraïbes, exploitant les capacités et partenariats existants dans la région.

45. Une nouvelle alliance intergouvernementale dans la région du Marché commun du Sud (MERCOSUR) a été mise en place en juillet 2009 à Asunción, lors de la Réunion spéciale sur la réduction des risques de catastrophes socionaturelles, la défense civile, la protection civile et l'assistance humanitaire, basée sur la déclaration présidentielle du MERCOSUR sur l'assistance humanitaire.

46. Dans les Caraïbes, la stratégie globale de prévention des catastrophes a été lancée, avec des changements institutionnels tels que la transformation de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe qui est devenu la nouvelle Agence caribéenne de gestion d'urgence des catastrophes, le 1^{er} septembre 2009.

47. **Europe et Asie centrale** : Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe a été créé à Londres en novembre 2009, avec l'appui du Conseil de l'Europe, de la Commission européenne et du secrétariat de la Stratégie. Il est actuellement coprésidé par la Suède et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

48. Les activités de promotion ont favorisé un engagement accru de l'Union européenne et de la Commission européenne dans la réduction des risques de catastrophe. La Commission européenne a notamment adopté deux communications pour promouvoir la réduction du risque de catastrophe : une dans la région européenne et l'autre pour soutenir les pays en développement. La dernière a été adoptée dans le cadre d'une stratégie à l'échelle de la Commission européenne pour la réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre d'action de Hyogo. La Commission européenne intègre dorénavant la réduction du risque de catastrophe aux plans sectoriels conçus pour les pays d'Europe du Sud-Est candidats à l'accession à l'Union européenne. À cet égard, un programme de réduction des risques de catastrophe d'un montant de 3 millions de dollars pour 2008-2013 est mis en œuvre dans la région par le PNUD, l'OMM et d'autres partenaires.

49. Compte tenu des demandes faites par les pays pour coordonner les initiatives transfrontières lancées pour réduire les risques de catastrophe en Europe du Sud-Est, le secrétariat de la Stratégie et la Banque mondiale ont aidé l'Initiative de préparation aux catastrophes et de prévention pour les pays de l'Europe du Sud-Est

à mettre au point un système de gestion en ligne pour faciliter le partage des connaissances et des informations entre ces pays.

50. L'OMM, en collaboration avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a appuyé la création du Centre de gestion de la sécheresse pour l'Europe du Sud-Est avec les pays ci-après : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce, Hongrie, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie et Turquie.

51. En Europe du Sud-Est et en Asie centrale, le secrétariat de la Stratégie collabore avec l'UNICEF pour évaluer les progrès accomplis en matière d'éducation à la réduction des risques de catastrophe dans les écoles.

52. En Asie centrale, en République islamique d'Iran et dans le Caucase, des initiatives sur la réduction des risques de catastrophe ont été lancées dans le secteur de l'éducation ainsi que des stratégies de réduction de la pauvreté, de gestion du développement, de préparation en prévision des catastrophes et de renforcement des capacités d'intervention. Une évaluation des risques pour l'Asie centrale et le Caucase a été menée à bien en 2009, y compris une évaluation du financement des risques de catastrophe et du transfert de risques, ainsi que de l'état des services hydrométéorologiques.

53. Le Centre de coordination des interventions en cas de catastrophe et de la réduction des risques de catastrophe d'Asie centrale a été créé à Almaty (Kazakhstan) pour aider les gouvernements de la région à gérer conjointement les risques transfrontières.

C. Action au niveau international

Priorité 1

S'assurer que la réduction des risques de catastrophe est une priorité aux niveaux national et local

54. En s'appuyant sur le Dispositif mondial, la Banque mondiale a continué de promouvoir activement la réduction des risques de catastrophe en tant que pilier de la stratégie d'aide-pays, du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des instruments de prêt de la Banque mondiale et de plusieurs stratégies institutionnelles. Les risques de catastrophe sont considérés comme un obstacle à la stratégie dans 48 pays, et la réduction des risques de catastrophe est considérée comme l'un des piliers stratégiques dans 11 pays et comme une question intersectorielle dans 26 pays.

55. Le programme de coopération Sud-Sud du Dispositif mondial encourage l'innovation par la coopération entre les gouvernements du Sud et les instituts de recherche. La première subvention a été accordée pour créer un partenariat entre trois villes particulièrement exposées aux catastrophes en Équateur, au Népal et aux Philippines, et pour échanger des connaissances et des bonnes pratiques en matière de systèmes d'aménagement du territoire et de gestion des urgences dans les régions exposées aux risques. En 2010, une deuxième subvention a été accordée à l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour nouer des partenariats entre les pays d'Afrique de l'Est afin de renforcer les dispositifs institutionnels en matière de préparation aux catastrophes et de surveillance du climat.

56. La FICR a intensifié ses programmes axés sur la résilience dans le monde entier. Pour garantir une hiérarchisation des priorités et un ciblage effectif au niveau national, les efforts portent essentiellement sur l'amélioration de la transparence et des résultats ainsi que sur la rentabilité, grâce à des instruments tels que les analyses coût-bénéfices.

Priorité 2

Identifier, évaluer et contrôler les risques de catastrophe et améliorer l'alerte rapide

57. Des actions ont été entreprises dans plusieurs régions pour encourager les investissements dans les systèmes d'alerte rapide. L'initiative de l'ASEAN sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des risques de catastrophe, menée en coopération avec le Dispositif mondial, le secrétariat de la Stratégie, l'OMM et les services météorologiques des pays d'Asie du Sud-Est, sert de base à la détermination des priorités d'investissement dans les domaines de l'alerte rapide, de la réduction et du financement des risques de catastrophe, y compris l'assurance catastrophe. En Asie centrale, une étude hydrométéorologique est en cours d'achèvement pour orienter les nouveaux investissements dans ce secteur.

58. Le PNUE a lancé un projet de méthode d'évaluation des risques et de la vulnérabilité pour mettre au point un outil fondé sur des données concrètes qui tienne compte des facteurs environnementaux et climatiques pour permettre une prise de décisions efficace en matière d'investissement public. Le projet montre que les services écosystémiques sont utiles pour atténuer les risques et préserver les moyens de subsistance, souvent négligés par les planificateurs du développement. Testé en Jamaïque, le projet a fourni des informations quantifiables sur le rôle des récifs coralliens et des prairies de phanérogames dans la protection des côtes contre les tempêtes et la montée du niveau de la mer. L'OMS a créé un groupe de l'analyse et de l'identification de la vulnérabilité et des risques au Centre méditerranéen de l'OMS pour la réduction des risques sanitaires afin de soutenir les évaluations des risques et le renforcement des capacités aux niveaux régional et national.

59. L'UNESCO a renforcé les réseaux internationaux et régionaux de partage des connaissances et de développement des capacités pour l'atténuation des risques sismiques. Le dispositif international d'information sur les risques sismiques a organisé plusieurs ateliers sur la réduction de ces risques dans les régions de la Méditerranée et de l'Asie. L'UNESCO a tenu un atelier en collaboration avec le Groupe intergouvernemental sur l'observation de la Terre du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), un atelier spécialisé sur l'atténuation des effets des risques écologiques. L'UNESCO s'efforce dans le cadre de GEOSS d'instaurer des pratiques communes s'agissant des risques géologiques, et dirige actuellement 10 projets de recherches internationales et de renforcement des capacités pour améliorer la prise de décisions fondée sur des données scientifiques.

60. Un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PAM et le Fonds international de développement agricole (FIDA) a été réactivé pour accélérer la réalisation des objectifs du Cadre de Hyogo. Le mécanisme de gestion des risques climatiques qui a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre réussie des projets en est un exemple.

Priorité 3**Utiliser les connaissances, l'innovation et l'éducation pour mettre en place à tous les niveaux une culture de sécurité et de résilience**

61. PreventionWeb est devenu le centre mondial de partage d'informations sur la réduction des risques de catastrophe, avec plus de 560 000 utilisateurs uniques et 7 500 documents clefs provenant de plus de 1 600 sources. Il contient notamment la terminologie révisée du secrétariat de la Stratégie sur la réduction des risques de catastrophe (2009) dans six langues.

62. Le module Éducation dirigé par l'UNICEF et Save the Children continue de promouvoir la réduction des risques de catastrophe. Alors que les activités portant sur les mesures d'orientation, les outils et les bonnes pratiques ont démarré, le module continue d'explorer des stratégies pour mieux associer actions humanitaires et réduction des risques de catastrophe dans les plans d'éducation sectoriels.

Priorité 4**Réduire les facteurs de risque sous-jacents**

63. Le Partenariat pour l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, un mécanisme thématique mondial du système de la Stratégie^b, s'attache notamment à l'intensification des campagnes et au renforcement des capacités pour mieux faire comprendre le rôle des écosystèmes dans la réduction des risques de catastrophe. Il associe les spécialistes des sciences de l'environnement et du développement afin de mettre au point des stratégies de réduction des risques plus efficaces fondées sur les connaissances et pratiques scientifiques. L'Union internationale pour la conservation de la nature, le Dispositif mondial et le secrétariat de la Stratégie encouragent la conservation de la biodiversité ainsi que des zones protégées en tant que moyen pour réduire les risques de catastrophe pour les communautés locales.

64. Le PNUE élabore une stratégie de réduction des risques de catastrophe pour 2010-2011. Elle comprend des actions de sensibilisation aux niveaux mondial et national et des interventions sur le terrain dans les pays vulnérables dotés de zones sensibles du point de vue de l'environnement. Il s'emploie à renforcer les capacités institutionnelles nationales pour réduire les risques de catastrophe en améliorant la gestion de l'environnement. Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE, en collaboration avec le secrétariat de la Stratégie et le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, a dispensé une formation aux gestionnaires nationaux des zones côtières sur l'intégration de la réduction du risque de catastrophe dans la gestion des zones côtières en Indonésie, en Inde et au Sri Lanka.

65. Le PAM avait mis en œuvre un total de 188 projets pendant la période considérée, dont 45 % concernant 53 pays avec une activité ayant trait au changement climatique ou à la réduction des risques de catastrophe, pour un budget estimatif total de 641 millions de dollars. Leurs activités portent notamment sur l'agriculture, la gestion des sols, la conservation de l'eau, la foresterie, la réhabilitation et la construction d'infrastructures ainsi que le renforcement des capacités.

^b Partenaires : PNUE, UNU, UICN, ProAct.Network, secrétariat de la Stratégie, Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, Forum mondial de l'eau, Centre mondial de surveillance des incendies (CMSI) et Institut de Stockholm pour l'environnement.

66. Étant donné que les pays s'efforcent de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, la construction d'hôpitaux et d'écoles devrait augmenter. Pour garantir des niveaux plus élevés de résilience aux risques, un guide sur la construction d'écoles sûres a été élaboré et traduit en chinois, en bahasa et en hindi pour diffusion au niveau local.

67. Le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement aide les pays exposés aux catastrophes à mettre au point des mécanismes originaux de partage des risques de catastrophe. Dans les îles du Pacifique, un partage régional des risques de catastrophe, fusionnant le fonds de réserve pour les secours d'urgence de plusieurs États insulaires et les mécanismes financiers des marchés de capitaux internationaux est en cours de création. Le secrétariat de la Stratégie, la Banque mondiale et le Conseil de coopération régionale pour l'Europe du Sud-Est ont créé un fonds d'assurance catastrophe en Europe du Sud-Est et en Europe centrale détenu par les pays et géré par le secteur privé pour couvrir tout événement catastrophe grâce à des financements régionaux.

Priorité 5

Renforcer la préparation en prévision des catastrophes en vue d'une réponse efficace à tous les niveaux

68. Les organisations humanitaires ont poursuivi leurs activités de préparation conformément à la priorité 5 du Cadre d'action de Hyogo. Dans le cadre du Comité permanent interorganisations (CPI) une enquête a été réalisée sur le rôle de ses organismes membres en matière de préparation et il sera donné suite à ses résultats, analyses des lacunes et recommandations. Elle a mis en avant la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités de préparation préalable des autorités nationales et locales et l'importance de les améliorer de manière intégrée, en les associant en particulier aux objectifs de développement nationaux et aux plans nationaux de réduction des risques de catastrophes multiples.

69. L'OCHA a activement participé avec des partenaires à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, notamment en ce qui concerne la préparation aux catastrophes. Cette participation comprenait également un appui aux partenaires régionaux et nationaux dans le domaine de la formation et de l'intégration des mesures de préparation aux catastrophes dans les plans de secours et d'intervention en cas d'urgence. En outre, l'OCHA a appuyé plusieurs organisations régionales, telles que la CEDEAO, dans l'élaboration de plans de préparation régionaux.

70. Les membres du Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré ont défini des directives thématiques et des procédures sur l'évaluation des besoins après une catastrophe ainsi que des cadres d'aide au relèvement dans toute une série de secteurs.

71. Le Programme international de relèvement a contribué à la mise au point d'un outil en ligne pour le mécanisme d'évaluation des besoins après une catastrophe, qui est coordonné par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et la Commission européenne et activé à la demande des gouvernements. Ce nouvel outil en ligne uniformise le processus d'évaluation a posteriori et encourage la participation ouverte de tous les partenaires. Le Programme finalise les notes d'orientation sur la pratique de relèvement afin de faciliter une meilleure reconstruction dans les pays touchés par des catastrophes et de les informer.

72. Le niveau de préparation de l'OMS et des partenaires de la santé et leur capacité à intervenir en cas de catastrophe ont été améliorés par la création d'un Groupe de santé mondiale et l'élaboration de directives, d'outils et de programmes de formation.

Annexe II

Réduction de la vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes

1. En réponse à la résolution 63/217 de l'Assemblée générale, les partenaires du système ont activement renforcé la coordination entre les stratégies d'adaptation au changement climatique et de gestion des catastrophes aux niveaux international, régional et national. Au niveau international, dans le cadre de sa campagne de sensibilisation menée avec les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le secrétariat de la Stratégie a permis à des experts de la réduction des risques de catastrophe provenant de 10 pays en développement (Argentine, Colombie, Îles Cook, Ghana, Mexique, Philippines, Pérou, Samoa, Soudan et Viet Nam) d'assister aux négociations sur le changement climatique afin d'aider leurs délégations nationales. Il a également publié une note d'information sur l'adaptation au changement climatique par la réduction des risques de catastrophe et sur les pratiques et enseignements tirés des expériences des pays, mettant en avant les efforts déployés par les autorités nationales et locales pour intégrer la réduction des risques de catastrophe et les plans et programmes d'adaptation.

2. Quatre réunions consultatives avec des parlementaires de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe ont été organisées sur la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Elles ont débouché sur la première réunion parlementaire sur le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe pour l'Amérique latine, organisée à l'initiative de l'Assemblée législative du Costa Rica, ainsi que sur le lancement de la campagne « Black and Green, Ready to Lead » en Afrique. Une déclaration d'engagement parlementaire a été adoptée lors de la table ronde internationale de parlementaires qui a eu lieu dans le cadre de la réunion de haut niveau de la quinzième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague. La collaboration avec des parlementaires a également débouché sur une résolution de l'Union interparlementaire (UIP), dans laquelle celle-ci demande instamment l'élaboration d'une législation nationale qui assure une synergie entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique.

3. Le secrétariat de la stratégie et ses partenaires ont partagé des connaissances techniques sur les stratégies et méthodes de réduction des risques de catastrophe par le biais du programme de travail de Nairobi de la CCNUCC sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. La collaboration récente consistait essentiellement à encourager les centres régionaux d'adaptation à s'appuyer sur les réseaux et centres existants de réduction des risques de catastrophe.

4. Le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), intitulé « Managing the risk of extreme events and disasters to advance climate change adaptation », est actuellement élaboré par d'éminents spécialistes de la réduction des risques de catastrophe, des sciences du changement climatique et de l'adaptation, lequel devrait être achevé en 2011. Ce processus de collaboration permet le renforcement des cadres conceptuels de chaque discipline

ainsi que l'identification des pratiques actuelles de réduction des risques de catastrophe, utiles pour l'adaptation.

5. La troisième Conférence mondiale sur le climat a établi un Cadre mondial pour les services climatologiques afin d'améliorer la qualité des informations et des services climatiques, notamment pour les plus vulnérables, pour atténuer les incidences de la variabilité et du changement climatique. L'Équipe spéciale de haut niveau s'efforce maintenant de transformer ce cadre en un système opérationnel et de proposer un plan de mise en œuvre aux États, pour adoption lors du Congrès météorologique mondial en mai 2011.

6. Même en l'absence d'accord sur le changement climatique, les autorités nationales et locales ainsi que les maires prennent des mesures conjointes pour coordonner la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique. Le lancement mondial de la campagne « Préparer les villes à s'adapter » a eu lieu à Bonn (Allemagne) en mai 2010, en collaboration avec le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et le Conseil mondial des maires sur les changements climatiques, dans le cadre du Forum des maires sur l'adaptation lors du Congrès de 2010 sur les villes résilientes. Dans la déclaration de Bonn, les participants au Forum des maires sur l'adaptation se sont engagés à prendre des mesures d'adaptation climatique et à mettre en œuvre la campagne.

7. L'OMM met en place des centres climatiques régionaux dans le monde entier lesquels créeront des produits climatiques régionaux, y compris des prévisions météorologiques à long terme. Ils permettront de renforcer les capacités des membres de l'OMM dans une région donnée pour fournir de meilleurs services climatiques aux utilisateurs nationaux. Le centre climatique de Beijing et le centre climatique de Tokyo ont été désignés en tant que centres climatiques régionaux, l'Europe met en place un réseau pilote et l'Afrique a amorcé un plan d'exécution en vue de la création de centres climatiques régionaux.

Annexe III

Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

1. En réponse à la résolution 63/215 de l'Assemblée générale, le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) est devenu un centre de référence sur les services climatiques et la réduction des risques de catastrophe associés au changement climatique dans la région andine de la Côte ouest de l'Amérique du Sud et dans le monde. Dans le domaine de la recherche climatique, il fournit principalement un appui aux études appliquées et à la collecte de données et contribue aux mises à jour périodiques sur les phénomènes El Niño/La Niña, coordonnées par l'OMM.

2. Le Centre a mis au point un certain nombre d'outils, y compris une nouvelle base de données climatiques pour la Côte ouest de l'Amérique du Sud (pays sensibles au phénomène El Niño-oscillation australe) et un système régional d'information sur le climat pour la gestion du risque dans le secteur agricole. Ce système comprend l'amélioration des capacités nationales en matière de statistiques climatiques et de prévisions dynamiques, la détection des risques climatiques pour l'agriculture, le renforcement des capacités, avec l'aide de plus de 150 experts formés, et la diffusion d'informations sur le climat. En outre, des modules de formation sur les impacts climatiques, la gestion du risque, les systèmes d'alerte rapide et les stratégies d'adaptation ont été élaborés à l'intention de 560 responsables locaux de la région.

3. L'OMM a mis en place un mécanisme de concertation pour l'établissement des mises à jour sur les conditions d'El Niño et de La Niña, auxquelles contribuent le Centre ainsi que de nombreux centres climatiques et organisations de climatologues. Cette initiative a été bien reçue dans le monde et contribue pour une large part à l'harmonisation de la terminologie et à la collecte d'informations saisonnières. Elle peut être étendue à d'autres aspects des prévisions à long terme et pourrait être utilisée pour des mises à jour mondiales de données climatiques saisonnières.

4. Les Forums régionaux sur les perspectives climatiques, soutenus par l'OMM en partenariat avec plusieurs autres organismes, ont rassemblé des climatologues nationaux, régionaux et internationaux, sur une base opérationnelle. Ils fournissent des perspectives sur les changements climatiques en se fondant sur les informations communiquées par les services météorologiques et hydrologiques nationaux, les institutions régionales, les centres climatiques régionaux et les fournisseurs de prévisions météorologiques dans le monde. Grâce aux concertations avec les décideurs politiques et les professionnels, les forums évaluent les incidences probables sur les secteurs les plus concernés. Ils tiennent des réunions régulières en Afrique, en Amérique du Sud, en Amérique centrale, en Asie, dans les îles du Pacifique, les Caraïbes et l'Europe du Sud-Est.